



# LE JARDIN D'ÉPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 79 28 19 02 / 06 24 33 58 09  
amaplejardindepicure@gmail.com  
<http://amaplejardindepicure.e-monsite.com/>



<p align="center"><b>Les contractants :</b></p> <p>Le présent contrat est passé entre : <b>Lilian ESTIENNE</b> <i>Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT)</i> demeurant à <b>ST ANDIOL</b> désigné le producteur d'une part, <b>Et</b> L'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Épicure désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.</p> <p><b>Nom / Prénom :</b> <b>Adresse :</b></p> <p>Mob :</p> <p>Email :</p> <p><b>L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.</b></p>	<p align="center"><b>CONTRAT PANIER 17 € SAISON 30</b> <b>JEUDI 2 MAI 2024 au 30 OCTOBRE 2024</b></p> <p>Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes. Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,</li> <li>• L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,</li> <li>• L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence,</li> <li>• Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de <b>4 à 6 kg</b> en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.</li> <li>• Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.</li> </ul>
--	---

**La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à Salle du Lavoir Rassuen 13800 Istres**

## 4 PANIERS D'ESSAI

4 paniers du ..... au.....	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
1 panier par quinzaine du.....,.....au.....	17 € x 4 = 68 €	

## SAISON COMPLETE du JEUDI 2 MAI au MERCREDI 30 OCTOBRE

1 panier semaine : 27 paniers	17 € x 27 = 459 €	5 chèques de 76 € et 1 chèque de 79 €
1 panier par quinzaine : 14 paniers	17 € x 14 = 238 €	5 chèques de 40 € et 1 chèque de 38 €

## EN COURS DE SAISON

1 panier semaine du .....au.....	.... x 17 € = .....€	.....chèques de .....€
1 panier par quinzaine du ..... au.....	.... x 17 € = .....€	.....chèques de .....€

### Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

Chèque 1 n° :	Montant :	Chèque 4 n° :	Montant :
Chèque 2 n° :	Montant :	Chèque 5 n° :	Montant :
Chèque 3 n° :	Montant :	Chèque 6 n° :	Montant :

BANQUE :

### ADHESION :

- ✓ Pour les nouveaux adhérents la cotisation annuelle 2024 à l'ordre de : AMAP le jardin d'Épicure de 10 € chèque n°
- ✓ Pour tous les adhérents la cotisation annuelle 2024 à l'ordre de : Les AMAP de Provence de 11 € chèque n° :

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr Estienne